



**Complément d'avis n° 2023/05  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries  
alimentaires de l'université de Lorraine**

**Objet**

**Rapport intermédiaire** demandé dans l'avis n° 2023/05 sur la mise en œuvre des recommandations suivantes pour la spécialité Production agroalimentaire :

- Mettre en place un encadrement systématique des projets ;
- Clarifier l'affectation des ECTS aux activités en entreprise et atteindre la valeur cible figurant dans R&O ;
- Réévaluer le positionnement de la formation au vu du faible effectif d'apprentis recruté.

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'université de Lorraine ;
- Vu le rapport établi par Xavier KLEBER (membre auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 juin 2025 ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 10 juin 2025.

La présidente  
Claire PEYRATOUT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Peyratout', with a horizontal line underneath.